

ANNEXE II

Disciplines

Le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique est délivré dans les disciplines suivantes :

- enseignement instrumental ou vocal
 - *domaines* :
 - classique à contemporain (options : instruments concernés)
 - musique ancienne (options : instruments concernés)
 - musique traditionnelle (options : aire culturelle, instruments concernés)
 - jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés)
 - musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés)
- formation musicale
- accompagnement
- direction d'ensembles (options : instrumentaux, vocaux)
- culture musicale
- écriture
- création musicale contemporaine (options : composition instrumentale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte)